

ENSEMBLE POUR LA REPUBLIQUE



Le Président National

Décision N° 004/ENSEMBLE/PN/MKC/2023 du 09 MARS 2023
Portant Nomination des Communicateurs Nationaux de ENSEMBLE
POUR LA REPUBLIQUE

Le Président National de ENSEMBLE POUR LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011, spécialement en son article 6 ;

Vu la Loi N° 04/002 du 15 mars 2004 portant Organisation et Fonctionnement des partis politiques ;

Vu l'Arrêté ministériel n°25/CAB/VPM/MININTERSECAC/GKM/028/2020 du 10 novembre 2020 portant enregistrement du parti politique ENSEMBLE POUR LA REPUBLIQUE ;

Vu les statuts de ENSEMBLE POUR LA REPUBLIQUE, spécialement en son article 35 alinéa 4 ;

Vu le procès-verbal du 18 décembre 2019 portant désignation du Président National de ENSEMBLE POUR LA REPUBLIQUE ;

Vu la Décision N°/ENSEMBLE/PN/MKC/2023 duportant Organisation du Porte-parolat de ENSEMBLE POUR LA REPUBLIQUE ;

Considérant la nécessité et l'urgence ;

Sur proposition du Délégué Général, Porte-parole du Parti ;

Décide :

Article 1^{er} :

Sont nommés aux fonctions de Communicateurs Nationaux de ENSEMBLE POUR LA REPUBLIQUE les personnes dont les noms sont repris ci-dessous :

1. Francis KALOMBO TAMBWA
2. Daniel SAFU BUTSHIEMUNI
3. Mike MUKEBAYI NKOSO

Article 2 :

Toutes les dispositions antérieures contraires à la présente décision sont abrogées.

On est fort, ENSEMBLE

On est grand, ENSEMBLE

On gagnera, ENSEMBLE

Article 3 :

Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution de la présente décision qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Lubumbashi, le 29 MARS 2023

Moise KATUMBI CHAPWE
Président National